



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2023

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NANTES CENTRE
2 RUE GAL MARGUERITTE CS49219
44092 NANTES CEDEX 1

Vos références

Numéro fiscal : 46 95 795 065 423
Référence de l'avis : 23 44 4279939 37

Numéro de propriétaire : 109 +28587 Z

Département d'imposition : 44

LOIRE-ATLANTIQUE

Commune d'imposition : 109

NANTES

Débiteur(s) légal(aux) :

le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 10/08/2023

Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 44052

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP NANTES CENTRE
2 RUE GAL MARGUERITTE CS49219
44092 NANTES CEDEX 1
Tél : 02 53 55 16 22

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DE LOIRE-ATLANTIQUE
PELH NANTES 1
2 RUE DU GENERAL MARGUERITTE
CS 13513
44035 NANTES CEDEX 1
Tél : 02 51 12 86 36

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

1 796,00 €

Date limite de paiement : 16/10/2023

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](#) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en renvoyant le talon d'adhésion joint à la fin de l'avis.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Biens immobiliers » ou par téléphone au 0 809 401 401.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse					
PBJHN4	PROPRIÉTAIRE	SCI CLISSON IMMO					

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2022	46,34 %	%	6,41 %	%	7,95 %	%	
	Taux 2023	46,34 %	%	6,41 %	0,238 %	7,95 %	0,292 %	
	Adresse	39 RTE DE LA JONELIERE						
	Base	2829		2829	2829	2829	2829	
	Cotisation	1311		181	7	225	8	1732
	Cotisation lissée							
Propriétés non bâties	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2022							
	Cotisation 2023	1311	%	181	7	225	8	1732
	Variation	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
	Cotisation 2022							
	Cotisation 2023							
	Variation	%	%	%	%	%	%	%
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :	
	Base collectivité						Droit fixe :	
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 55754823 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. En 2023, de nouveaux services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 838255289 . Il n'est pas possible d'édition l'évolution de vos cotisations.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale Dégrèvement Habitation principale Dégrèvement JA État Dégrèvement JA Collectivité			64
Références administratives : 440 52 021 052 109 109 N N					Montant de votre impôt			1796

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-information-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.